



# **AXA Investment Managers – Politique d’engagement**

Avril 2022

# Table des matières

---

- 1. Préambule .....3
- 2. Engagement avec les entreprises .....5
- 3. Engagement avec les pouvoirs publics .....9
- 4. Engagements collaboratifs.....10
- 5. Vote .....11
- 6. Reporting et transparence .....12

# 1. Préambule

---

Chez AXA IM, nous considérons l'engagement actionnarial comme un processus de changement dans le cadre duquel les investisseurs cherchent à améliorer les pratiques des entreprises dans lesquelles ils investissent, avec un objectif spécifique en tête. Nous procédons ainsi pour les titres de nos portefeuilles d'actions et d'obligations sur les marchés cotés et non cotés.

Cette approche peut prendre diverses formes, mais elle s'articule le plus souvent autour d'un dialogue constructif à long terme entre deux parties. Nous définissons des objectifs clairs en matière d'engagement, les partageons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons et effectuons systématiquement un suivi des progrès réalisés grâce aux pratiques d'engagement et les enregistrons. Lorsque ces progrès se révèlent limités, nous adaptons notre démarche en conséquence.

Nous adoptons une méthode d'engagement active et privilégions un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de développement durable et de gouvernance ayant un impact important sur les performances financières à long terme. Nos activités d'engagement visent en outre à atteindre des objectifs sociétaux, à commencer par ceux définis par les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Nous fixons nos priorités en matière d'engagement en nous appuyant sur notre observation des évolutions des marchés mondiaux et des pratiques ESG émergentes. Celles-ci sont liées à nos principaux axes thématiques et nous engageons principalement avec les émetteurs de manière proactive.

Nous utilisons nos capacités de recherche et d'analyse afin d'identifier les questions et les entreprises pour lesquelles le besoin d'engagement est le plus pressant. Nous cherchons alors à sensibiliser les entreprises à la problématique concernée afin qu'elles reconnaissent le problème et améliorent leurs pratiques avant que les risques ne se matérialisent et que des opportunités ne soient perdues. Si besoin, nous pouvons également mener des activités d'engagement en réaction à des controverses ou à des atteintes à des normes internationales, à l'instar des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous chercherons dans ce cas à dialoguer en personne avec les représentants de chaque échelon de l'entreprise en portefeuille, notamment les membres du Conseil d'administration, de la direction et des spécialistes opérationnels, pour ne citer qu'eux.

Voici une liste des principales questions ESG sur lesquelles porte notre programme d'engagement :

- Changement climatique
- Biodiversité
- Ressources environnementales et écosystèmes
- Capital humain et diversité
- Santé
- Travail, clientèle, gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Droits de l'Homme

- Sécurité et confidentialité des données
- Éthique au travail
- Gouvernance d'entreprise et rémunération des dirigeants
- Controverses et violations des normes internationales

Notre engagement s'inspire du Code de bonne conduite britannique (« *UK Stewardship Code* »), des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) et de nombreuses autres initiatives du secteur que nous soutenons. La version révisée de la directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD2) impose également aux gestionnaires d'actifs au sein de l'Union européenne de rendre publique leur politique d'engagement actionnarial.

Bien que certains des mécanismes décrits ci-dessous concernent plus particulièrement aux actifs cotés traditionnels, dont les actions et les instruments obligataires à l'échelle mondiale, l'engagement est également intégré à notre stratégie d'Investissement responsable dans le secteur des investissements alternatifs, notamment en ce qui concerne les actifs immobiliers et le financement structuré. Ces secteurs fonctionnent de manière fondamentalement différente et beaucoup ne bénéficient pas des normes du marché ou des indices de référence dont jouissent les actifs cotés traditionnels. Toutefois, les principes de transparence et d'amélioration des performances constituent d'importants moteurs de changement.

La politique d'engagement d'AXA IM est révisée chaque année et est validée par le Comité stratégique pour l'investissement responsable. Sa mise en œuvre est soumise à la supervision du Comité de suivi et d'engagement ESG ainsi qu'à celle du Comité de gouvernance d'entreprise. Elle est complétée par des politiques sectorielles<sup>1</sup> qui fournissent des informations supplémentaires sur notre stratégie d'engagement pour certains secteurs et/ou thèmes (y compris les politiques relatives au risque climatique ainsi qu'à la protection des écosystèmes et à la déforestation, etc.).

---

<sup>1</sup> [Politiques d'exclusion | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](https://www.axa-im.fr/fr/fr/politiques-d'exclusion)

## 2. Engagement avec les entreprises

---

L'engagement actionnarial vise le changement et le programme d'engagement d'AXA IM est jalonné d'étapes, d'objectifs et de rapports. Nous sommes conscients du fait que les changements de comportement culturel se produisent rarement du jour au lendemain. Certaines entreprises seront plus disposées que d'autres à nous écouter. Dans la plupart des cas, il faudra plusieurs échanges avant de parvenir à des progrès concrets.

En conséquence, chez AXA IM, nous avons déployé un processus clair de sélection des priorités et de définition des objectifs d'engagement ainsi qu'un système de suivi des progrès accomplis en matière d'engagement, assortis d'une série de résultats possibles et de points auxquels l'intensification du dialogue devient nécessaire.

### Choix des priorités

Nous cherchons à susciter l'intérêt des entreprises sur l'ensemble de nos thématiques de manière constructive, avec des objectifs identifiés et réalisables. Nous interpellons les entreprises concernant leur stratégie et leurs risques, leurs performances financières et non financières, et leurs engagements en faveur de solides principes environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'engagement peut être déclenché par les situations suivantes :

- **Engagement proactif** : AXA IM engagera de manière proactive sur un certain nombre de questions ESG fondamentales, exposées en page 3, sur lesquelles porte notre programme d'engagement.
- **Engagement réactif** : il correspond aux cas dans lesquels nous devons intervenir en réponse à un événement spécifique. Ceux-ci peuvent concerner des controverses graves ou des violations de normes et standards internationaux, comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou le Pacte mondial des Nations Unies, suite à un flux d'informations négatif ou à la mise à jour de la liste d'exclusion.
- **Engagement opportuniste** : nous sommes souvent invités à des conférences, présentations ou visites sur le terrain. Ces événements nous donnent l'occasion d'en savoir davantage sur les actes, les politiques et les performances des entreprises tout en les informant de nos priorités et des domaines que nous surveillons de près.
- **Engagement par le biais de l'AGA/du vote** : ce type d'engagement relève essentiellement de deux possibilités :
  1. Appel et échange préalable à l'AGA : entretiens avec la direction et/ou le conseil d'administration des entreprises en portefeuille avant l'assemblée générale annuelle (AGA) afin de clarifier les questions de gouvernance et de les informer de nos intentions de vote lors de la prochaine AGA.
  2. Vote :
    - Le vote en assemblée générale constitue un élément important de notre communication avec les entreprises détenues en portefeuille. Il s'agit d'un aspect fondamental de notre obligation fiduciaire envers nos clients. Notre vote vise l'accroissement, sur le long terme, de la valeur durable des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le vote peut également servir à faire avancer le processus, être utilisé comme une option d'escalade, si nous estimons que l'engagement sur une question thématique est au point mort.

Un travail d'engagement plus intense est fourni pour une **liste ciblée d'entreprises**, laquelle est révisée au moins chaque année. Cette liste est extraite d'un large univers d'engagement constitué par les équipes d'experts en investissement responsable, sur la base de divers critères de sélection (p. ex., importance, taille des expositions, priorités thématiques, etc.), et validée par le Comité de suivi et d'engagement ESG. Une attention particulière est portée sur les secteurs visés par les politiques en matière d'Investissement responsable d'AXA IM (y compris les politiques relatives au risque climatique ainsi qu'à la protection des écosystèmes et à la déforestation)<sup>2</sup>. Pour les entreprises figurant dans cette liste, notre priorité porte sur la tenue régulière de réunions d'engagement individuelles, l'établissement de comptes rendus et la réalisation de progrès.

### **Formes d'engagement**

Nous faisons la distinction entre le dialogue régulier avec les entreprises dans lesquelles nous investissons à l'égard de leurs pratiques en matière de durabilité (appelé « dialogue en matière de durabilité ») et l'engagement actif avec des objectifs spécifiques et identifiés (appelé « engagement avec objectifs »).

Cette première forme d'engagement est essentielle pour nouer et entretenir des relations constructives avec l'entreprise, mais également pour mieux comprendre ses politiques et ses pratiques. Toutefois, bien qu'il pourrait se transformer en un engagement ciblé potentiel à l'avenir, ce type de dialogue est moins approfondi et vise principalement à collecter des informations.

S'agissant de l'engagement avec objectifs, qui cherche à influencer le changement au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous définissons des objectifs ciblés relatifs à des questions ESG fondamentales, tel que décrit plus en détail ci-dessous.

### **Gouvernance de l'engagement**

#### *Détermination des objectifs*

En ce qui concerne la catégorie « Engagement avec objectifs » décrite ci-dessus, nous définissons des objectifs clairs pour chacune des entreprises avec lesquelles nous avons noué un dialogue ainsi que le délai qui nous semble approprié pour voir des progrès, selon la nature des objectifs. Nous partageons ces objectifs avec les entreprises dans lesquelles nous investissons dès le début de notre engagement et effectuons systématiquement un suivi des progrès réalisés grâce aux pratiques d'engagement et les enregistrons, tel que décrit ci-dessous. Lorsque ces progrès se révèlent limités, nous adaptons notre démarche en conséquence.

Nous nous efforçons de dialoguer avec les entreprises à l'échelon le plus approprié au regard de notre objectif d'engagement. Cela peut impliquer de cibler les niveaux hiérarchiques supérieurs de l'entreprise si nous le jugeons nécessaire.

Bien que nous soyons convaincus qu'un dialogue de longue date, confidentiel, constructif et fondé sur la confiance est souvent le moyen le plus efficace de faire évoluer les choses, nous valorisons également la transparence et sommes susceptibles de communiquer en externe sur nos activités en matière d'engagement dans certains cas.

---

<sup>2</sup> [Nos politiques | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

### *Suivi, intensification et conclusion*

AXA IM a mis en place un système visant à suivre les progrès en matière de dialogue et d'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons sur les classes d'actifs traditionnelles.

Chaque fois qu'une interaction avec une entreprise est consignée, un rapport d'engagement est mis en ligne et visible par toutes les plateformes d'investissement d'AXA IM.

Il arrive que le dialogue s'enlise et qu'il soit nécessaire d'intensifier les efforts. L'intensification du dialogue par d'autres moyens et/ou à d'autres échelons hiérarchiques sont des options auxquelles nous pouvons recourir pour faire avancer nos exigences. Par conséquent, une stratégie d'intensification est déterminée pour chaque activité en matière d'engagement, notamment :

- De cibler un niveau hiérarchique plus élevé au sein de l'entreprise ;
- De collaborer avec d'autres investisseurs (y compris par le biais de déclarations publiques conjointes dans certains cas) ;
- De voter contre les résolutions lors de l'AGA, et d'informer à l'avance les entreprises dans lesquelles nous investissons de ces votes et des raisons sous-jacentes dans la mesure du possible ;
- De co-déposer des résolutions lors de l'AGA ; ou
- De céder les actifs de l'entreprise.

Le cas échéant, nous viserons à nous assurer que nos activités d'engagement avec les pouvoirs publics nous aideront à atteindre nos objectifs d'engagement auprès des entreprises, en particulier lorsque ceux-ci exigent une évolution du cadre réglementaire.

### **Principe « trois avertissements et vous sortez »**

Le principe « trois avertissements et vous sortez » (« *Three strikes and you're out* ») est une approche de l'engagement plus contraignante qui vise à exercer une pression suffisante pour mettre en œuvre des changements en temps opportun parmi une sélection d'entreprises, lesquelles sont considérées comme étant largement en retard par rapport à leurs concurrents sur une question précise, ou comme ne répondant pas aux attentes fondamentales, représentant ainsi un risque plus important. Des objectifs clairs sont définis pour chacune de ces entreprises, qui sont en accord avec nos politiques d'engagement, sont ajustés en fonction de leurs activités et communiqués à leur direction dès le début de notre engagement. AXA IM dialogue fréquemment avec ces entreprises afin de les orienter en vue de progresser et atteindre ces objectifs, et peut avoir recours à des techniques d'intensification du dialogue lorsque cela est nécessaire (p. ex., vote contre la direction). Si les objectifs n'ont pas été atteints après trois ans, nous désinvestirons.

Cette politique s'applique à une sélection d'entreprises qui n'ont pas d'objectifs « zéro émission nette » ou qui ont défini des objectifs quantifiés de réduction des émissions qui ne nous paraissent pas assez crédibles ou ambitieux. Une approche similaire, mais moins systématique, peut également être adoptée pour l'engagement à l'égard d'autres thèmes, si le résultat escompté n'a pas été obtenu.

## **Supervision par le Comité de gouvernance**

Le déploiement et le succès des initiatives d'engagement sur l'ensemble des classes d'actifs traditionnelles d'AXA IM sont supervisés par deux comités :

- *Le Comité de suivi et d'engagement ESG*

Le Comité regroupe des représentants des plateformes d'investissement, des équipes d'experts en investissement responsable, ainsi que des équipes Conformité et Risques. Il se réunit une fois par trimestre. Le Comité assure la coordination des actions d'engagement et examine régulièrement les progrès réalisés par les entreprises concernées par la liste cible en matière d'engagement. En particulier, des propositions pour intensifier le dialogue peuvent être discutées avec le Comité, ainsi que les réussites. Le Comité examine également les controverses ayant un impact sur les positions et étudie les options possibles. Dans certains cas, l'existence d'une grave controverse n'entraînera pas nécessairement une exclusion automatique, mais nécessitera plutôt un engagement spécifique visant à évaluer son ampleur et la qualité de la réponse de l'entreprise.

- *Le Comité de gouvernance d'entreprise*

Ce comité réunit des membres des équipes d'investissement, des équipes d'experts en investissement responsable, du service Conformité et du Middle Office. Son rôle premier est de superviser les activités liées à la gouvernance d'entreprise, à l'actionnariat actif et au vote d'AXA IM à l'égard des entreprises en portefeuille. Il veille en outre à ce que l'exercice des droits et des obligations des clients soit conforme aux bonnes pratiques. Il s'agit de l'organe chargé de mettre à jour la politique de gouvernance d'entreprise et de vote ainsi que la politique d'engagement tout en s'assurant de leur cohérence avec l'évolution du marché. L'évolution de la politique de vote thématique est étroitement liée au travail d'engagement qui est entrepris.

### **3. Engagement avec les pouvoirs publics**

---

Alors que l'agenda réglementaire de la finance durable s'accélère, nous collaborons avec les autorités de tutelle et les responsables politiques pour nous assurer que les politiques publiques favorisent un environnement qui tient compte des enjeux liés au développement durable et à l'investissement responsable. En particulier, notre dialogue avec les pouvoirs publics vise à nous assurer que le cadre réglementaire en développement encourage une comparabilité, une transparence et une solidité effectives des approches ESG adoptées par le secteur financier.

En outre, AXA IM est un membre actif de plusieurs initiatives sectorielles – aussi bien à l'échelle locale qu'au niveau mondial – qui poursuivent le même objectif. L'implication des responsables politiques et des groupes sectoriels est un élément clé de notre actionnariat actif et de notre stratégie d'engagement.

## 4. Engagements collaboratifs

---

Si l'essentiel de notre engagement repose uniquement sur nos propres efforts, nous considérons que la collaboration avec des investisseurs et parties prenantes partageant les mêmes préoccupations peut nous aider à atteindre nos objectifs. En effet, le fait de s'exprimer d'une seule voix constitue un outil d'engagement très efficace.

Dans la plupart des cas, nous estimons que les initiatives collaboratives doivent servir à renforcer et non à remplacer notre engagement individuel. D'où notre décision de recourir à un dosage judicieux des deux procédés.

Nous adoptons une approche sélective dans le choix des initiatives collaboratives auxquelles nous participons ou que nous soutenons, en nous concentrant sur des thèmes et des groupes dans lesquels notre participation est susceptible d'avoir un impact significatif.

Depuis 2019, nous avons notamment participé/soutenu les initiatives suivantes : Climate Action 100+, 30% Club Investor Group, Indice d'accès aux médicaments (« *Access to Medicine Index* »), Climate Bonds Initiative, etc. Nous cherchons à jouer un rôle de leader le plus souvent possible.

## 5. Vote

---

Chez AXA IM, nous estimons que le vote est l'un des piliers de l'actionnariat actif. Cet aspect important du processus d'investissement offre également la possibilité d'exercer son influence sur les entreprises. Nos activités de vote et d'engagement sont étroitement liées. En effet, nous dialoguons généralement avec les entreprises avant et après avoir voté.

AXA IM a mis en place un Comité de gouvernance d'entreprise chargé de superviser la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM auprès des sociétés dans lesquelles nous sommes investis au nom de nos clients. Le rôle de ce comité est de veiller à ce que nos décisions de vote soient pragmatiques et qu'elles prennent en compte les perspectives d'investissement et les circonstances particulières des entreprises concernées.

Lors des assemblées annuelles, nous votons contre les propositions qui desservent, selon nous, les intérêts de nos clients. Parmi celles-ci figurent des problématiques très diverses, telles que les compétences d'un administrateur, la supervision des risques clés et de la stratégie par le Conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les questions liées aux dividendes et au capital, la diversité ou encore la transparence et le reporting. Nous votons également contre certaines propositions, comme technique d'intensification, afin de renforcer notre engagement lorsque celui-ci ne produit pas suffisamment d'effets, en particulier dans le cadre de notre thématique clé.

Certains codes de conduite locaux peuvent suivre des approches différentes, mais nous comptons sur toutes les entreprises pour se conformer étroitement à nos principes de gouvernance internationaux qui définissent les fondamentaux de la gouvernance d'entreprise. AXA IM intègre ces principes aux côtés de ses politiques régionales dans le cadre des activités de vote et d'engagement qu'elle mène auprès de toutes les entreprises à l'échelle mondiale.

AXA IM rend ses votes publics via des rapports mis à jour chaque trimestre et expliquant les raisons l'ayant poussé à voter contre la direction. Ces rapports sont accessibles sur notre site Internet.

Notre politique de vote est disponible [ici](#), ou via la page dédiée à l'actionnariat actif de notre site.

## 6. Reporting et transparence

---

Chez AXA IM, nous garantissons la transparence et fournissons des rapports réguliers sur l'actionnariat actif, tant internes qu'externes.

Chaque initiative d'engagement est consignée une fois menée. Nous veillons à ce que nos activités d'engagement et leurs progrès soient disponibles sur l'ensemble des classes d'actifs. Le regroupement des rapports d'engagement sur une plateforme dédiée est essentiel pour permettre à nos parties prenantes internes et à nos clients de disposer de rapports d'engagement spécifiques à chaque fonds.

En ce qui concerne les parties prenantes externes et les clients, nous rendons compte de nos activités d'engagement par le biais :

- De rapports d'engagement au niveau des fonds pour les fonds ouverts axés sur l'investissement responsable ou intégrant les critères ESG, disponibles dans le Fund Center d'AXA IM. Ces rapports sont également disponibles sur demande pour des fonds/mandats dédiés ; et
- D'un rapport annuel d'engagement et d'actionnariat actif. Ce rapport est publié tous les ans sur le site Internet d'AXA IM. Ce rapport a pour but de témoigner de l'évolution et de l'impact de notre programme d'engagement à travers les activités menées durant l'année.

Enfin, nous consacrons également un chapitre à l'actionnariat actif dans la rubrique Investissement responsable du site Internet d'AXA IM.

Publié par AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, société de gestion de portefeuille constituée selon le droit français, titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-08 en date du 7 avril 1992, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506.

Dans d'autres juridictions, ce document est diffusé par la filiale locale d'AXA Investment Managers SA.